

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE D'ENDOM

B.P 12 Endom-Cameroun
Tél/Fax : 693 45 60 01



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

ENDOM COUNCIL

Po Box : 12 Endom-Cameroon
Tél/Fax : 693 45 60 01

MAITRE D'OUVRAGE/ AUTORITE CONTRACTANTE :
MAIRE DE LA COMMUNE D'ENDOM

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES :
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS
AUPRES DE LA COMMUNE D'ENDOM

DEMANDE DE COTATION

N° 012 /DDC/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2023/DU 14 juillet 2023

**RELATIF A LA FOURNITURE D'UN PAQUET MINIMUM
EN KITS SCOLAIRE, HYGIENIQUE ET MEDICAL DESTINES A LA COMMUNE D'ENDOM**

FINANCEMENT : COMMUNE D'ENDOM – BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE L'EXERCICE 2023

IMPUTATION BUDGETAIRE : COMMUNE D'ENDOM – BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE L'EXERCICE 2023

DELAI DE LIVRAISON : UN (01) MOIS

DEMANDE DE COTATION - EXERCICE 2023

_____ Juillet 2023 _____

Table des matières

Pièce n°1 :Avis d'Appel d'Offres (AAO)	3
Pièce n°2 :Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).....	10
Pièce n°3 :Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)	17
Pièce n°4:Descriptif de la Fourniture	30
Pièce n°5 :Cadre du bordereau des prix unitaires et des prix forfaitaires	33
Pièce n°6 :Cadre du détail estimatif	35
Pièce n°7 :Cadre du sous-détail des prix unitaires	38
Pièce n°8 :Modèles de marchés	39
Pièce n°9 :Modèle des pièces à utiliser par le Soumissionnaire	45
Pièce n°10 :Justificatifs des études préalables	53
Pièce n°11 :Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics	55
ANNEXE : Tableau de Comparaison des offres	

Pièce n°1 :
Avis d'Appel d'Offres (AAO)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE D'ENDOM

B.P 12 Endom-Cameroun
Tél/Fax : 693 45 60 01



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

ENDOM COUNCIL

Po Box : 12 Endom-Cameroon
Tél/Fax : 693 45 60 01

AVIS DE CONSULTATION DEMANDE DE COTATION

N° **012** /DDC/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2023/DU **14 juillet 2023**

RELATIF A LA FOURNITURE D'UN PAQUET MINIMUM EN KITS SCOLAIRE,
HYGIENIQUE ET MEDICAL DESTINES A LA COMMUNE D'ENDOM

FINANCEMENT : COMMUNE D'ENDOM – BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE L'EXERCICE 2023

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune d'Endom, Maître d'Ouvrage/Autorité Contractante lance une Demande de cotation, **pour la fourniture d'un paquet minimum en kits scolaire, hygiénique et médical destinés à la Commune d'Endom.**

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent :

- la fourniture
- le transport et manutention,
- la réception,

3. Délais de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison de la fourniture objet de la présente demande de cotation est de de **UN (01) MOIS.**

4. Allotissement

La fourniture est en un lot unique

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **6.000.000 FCFA TTC** (Six millions francs Toutes Taxes Comprises).

6. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux prestataires exerçant dans le secteur concerné au niveau national et répondant aux critères de qualification indiqués dans le présent Dossier.

7. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par la Commune d'Endom – Budget d'Investissement Public de l'exercice 2023 sur la ligne d'imputation budgétaire_____

8. Consultation du Dossier Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la **Mairie d'Endom, Secrétariat du Maire**
Tél. **658 39 70 02** dès publication du présent avis

9. Acquisition du Dossier Demande de Cotation

Le dossier peut être obtenu à la **Mairie d'Endom, Secrétariat du Maire Tél. 658 39 70 02** dès publication du présent avis, contre présentation de l'originale d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **25.000 FCFA** (vingt-cinq mille francs), payable à la Recette Municipale de la Commune de D'Endom.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la **Mairie d'Endom, Secrétariat du Maire Tél. 658 39 70 02**, au plus tard le **11 Août 2023** à **12 heures 00 précises** et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION DEMANDE DE COTATION
N° 012 /DDC/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2023/DU *14 juillet 2023*
RELATIF A LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM
EN KITS SCOLAIRE, HYGIENIQUE ET MEDICAL DESTINES A LA COMMUNE D'ENDOM

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du Dossier d'un montant de **120.000 FCFA** (cent vingt mille francs) et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois-(03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques *et offres* financières se fera en un seul temps et aura lieu le **11 Août 2023** à **13 heures 00 précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés de dans la salle des actes de **la Commune d'Endom**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

14.1 Critères éliminatoires

- Absence ou non conformité de la caution de soumission
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées
(la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- Pièces non conformes ou absentes du dossier administratif non complétées au-delà des 48 heures accordées par la CIPM
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures des équipements (< 90% voir descriptif)
- Absence d'un prix unitaire quantifié,
- Non-respect de 70 % des critères essentiels

14.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires..... (02 critères)
- Les références du fournisseur..... (02 critères)
- Les Spécifications techniques..... (03 critères)
- Les preuves d'acceptation des conditions
de la Lettre-commande (03 critères)
- La présentation de l'offre..... (03 critères)

N.B. Le non respect de 70% au moins des critères essentiels de qualification entraîne l'élimination de l'offre.

15. ATTRIBUTION

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la **moins-disante** et remplissant les capacités techniques et financières requises.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Mairie d'Endom, Secrétariat du Maire Tél. 658 39 70 02**

Endom, le 14 juillet 2013

LE MAIRE,

Copies :

- MINMAP
- ARMP
- PREFET N/M
- PCIPM/C.E
- AFFICHAGE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE D'ENDOM

B.P 12 Endom-Cameroun
Tél/Fax : 693 45 60 01



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

ENDOM COUNCIL

Po Box : 12 Endom-Cameroon
Tél/Fax : 693 45 60 01

NOTICE OF CONSULTATION INVITATION TO TENDER

N° **012** /DDC/ ENDOM COUNCIL/MAYOR/CIPM/2023 OF **14th July 2023**
FOR THE SUPPLY OF BASIC PACKAGE IN SCHOOL, HYGIENIC AND MEDICAL KITS
DESTINED TO **ENDOM TOWN COUNCIL**

Financing: Municipality of ENDOM -**Public Investment Budget 2023**

1. Subject of the invitation to tender

The Mayor of the Municipality of ENDOM, *Contracting Authority* hereby launches, an notice of consultation Invitation to tender for **the supply of basic package in school, hygienic and medical kits destined to Endom town council.**

2. Nature of services

The services to be provided by this contract include :

- supplying,
- transportation and handling,
- acceptance

3. Delivery deadline

The maximum delivery deadline provided for by the Project Owner or Delegated Project Owner for delivery of the supplies forming the subject of this tender shall be **ONE (01) month**, following notification of a service order to begin.

4. Allotment

The supplies involved in this invitation to tender shall consist of a single lot.

5. Estimated cost

The estimated cost of the operation following prior studies stands at **6,000,000 FCFA** all taxes inclusive (Six millions francs)

6. Participation and origin

Participation in this invitation to tender is open to all companies under Cameroonian law justified of technical and financial capacity to the best execution of the work tended

7. Financing

Services forming the subject of this invitation to tender shall be financed by Municipality of Endom **Public Investment Budget** financial year **2023** ; Budget Head No. _____

8. Consultation of Tender File

The Tender File may be consulted during working hours at **Endom Town Hall, Secretary of the Mayor tel. : 658 39 70 02** as soon as this notice is published.

9. Acquisition of tender file

The file may be obtained from [place where to obtain the Tender File Endom Town Hall, **Secretary of the Mayor tel. 658 39 70 02** as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of **25,000 CFA francs [Twenty five thousand]** payable at *the Municipal revenue of the Municipality of Endom..*

10. Submission of offers

Each offer drafted in English or French in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such, should reach **The Endom Town Hall, Secretary** of the Mayor not later than **11 August 2023** at 12 noon and should carry the inscription:

NOTICE OF CONSULTATION INVITATION TO TENDER
N° 012 /DDC/ ENDOM COUNCIL/MAYOR/CIPM/2023 OF 14th July 2013
FOR THE SUPPLY OF BASIC PACKAGE IN SCHOOL, HYGIENIC AND MEDICAL KITS
DESTINED TO *ENDOM TOWN COUNCIL*

"To be opened only during the bid-opening session"

11. Bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Minister of Finance featuring on the list in document 11 of the Tender File of an amount of **120.000 CFA francs** (one hundred and twenty thousand francs) and valid for thirty (30) days beyond the original date of the validity of the offers.

12. Admissibility of offers

Under risk being rejected, the other administrative documents required must be produced in originals or true copies certified by the issuing service or an administrative authority in accordance with the Special Conditions of the invitation to tender.

They must not be older than three (3) months preceding the original date of submission of bids or must not have been established after the signing of the tender notice. Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of this notice and Tender File shall be declared inadmissible.

This applies especially the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance. Specify the approved publication organ (JDM, Cameroon-Tribune).
At the Public Treasury for government departments, in the CAS- ARMP Special Account N° 335988 at BICEC for Public Administrative Establishments , Public and Semi Public Enterprises, the Yaoundé and Douala City Councils and the Council Revenue Collection Offices for the other Regional and Local Authorities ”

13. Opening of bids

The opening of the administrative documents, the technical *and* financial offers *will be in single phase and shall take place* on The Endom Town Hall, Secretary of the Mayor the **11 August 2023** at **01 pm 00 precisely** by the Tenders Board attached to the *Endom Town Hall* in the act hall.

Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice.

14. Evaluation criteria

The evaluation criteria are of two types: the eliminatory criteria and the essential criteria.

14.1 Eliminatory criteria

- Absence of the bid bond;
- False declaration or forged *document*;
(the CIPM and the Contracting authority reserve the right to authenticate any document of a doubtful nature)
- Certified documents or complete administrative file missing delayed to 48 hours permit by CIPM

- *Non-compliance to major technical specifications of the supply (<90 % see description)*
- *Absence of a quantified unit price;*
- *Technical score below 70% essential criteria*

14.2 Essential criteria

The essential criteria relating to the qualification of candidates are the following :

- *Turnover..... (02 criteria)*
- *Supplier’s references..... (02 criteria)*
- *Technical specifications; (03 criteria)*
- *Acceptation improve of contract conditions..... (03 criteria)*
- *Presentation of bid..... (03 criteria)*

NB. Obtaining less than 70% of essential qualification criteria, is an eliminatory criteria

15. Award

The Contracting Authority will award the contract to the tenderer whose bid will have been rated the lowest and ensuring technical and financially capacities requested.

16. Validity of offers

Bidders will remain committed to their offers for 90 days from the deadline set for the submission of tenders.

17. Complementary information

Complementary technical information may be obtained during working hours from Endom Town Hall, **Secretary of the Mayor tel. 658 39 70 02.**

Endom, the 14th July 2023

Copy:

- MINMAP
- ARMP
- PREFET N/M
- Chairpersons of TB
- Notice boards

THE MAYOR,

Pièce n°2

Règlement Particulier de la Demande de Cotation

Règlement Particulier de la Demande de Cotation

Références DDC	Généralités
1.1	<p><u>Définition des fournitures</u> <i>Fourniture d'un paquet minimum en kits scolaire, hygiénique et médical destinés à la Commune d'Endom.</i></p> <p>2. Consistance des prestations Les prestations du présent marché comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture - le transport et manutention, - la réception, <p><u>Nom et adresse de l'Autorité Contractante :</u></p> <p>MAIRE DE LA COMMUNE D'ENDOM <i>B.P 12 Endom-Cameroun Tél./Fax : 693 45 60 01</i></p> <p><u>Référence de l'appel d'offres :</u></p> <p style="text-align: center;">AVIS DE CONSULTATION DEMANDE DE COTATION N° <u>012</u> /DDC/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2023/DU <u>14 juillet 2023</u> RELATIF A LA FOURNITURE D'UN PAQUET MINIMUM EN KITS SCOLAIRE, HYGIENIQUE ET MEDICAL DESTINES A LA COMMUNE D'ENDOM</p>
1.2.	Délai de livraison : UN (01) MOIS
1.3	<u>Nom et adresse du Maître d'Ouvrage :</u> MAIRE DE LA COMMUNE D'ENDOM <i>B.P 12 Endom-Cameroun</i>
2.1.	<u>Source de financement :</u> la Commune d'Endom –Budget d'Investissement Public de l'exercice 2023 sur la ligne d'imputation budgétaire _____
4.1.	Liste des candidats pré qualifiés, le cas échéant. SANS OBJET
4.2.	Critères
5.1.	Critères de provenance des fournitures / toute provenance conforme à la norme
6.1	<p>Qualification du soumissionnaire 15. Critères d'évaluation</p> <p>Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.</p> <p>14.2 Critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de la caution de soumission ▪ Fausses déclarations ou pièces falsifiées <i>(la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;</i> ▪ Pièces non conformes ou absentes du dossier administratif non complétées au-delà des 48 heures accordées par la CIPM ▪ Non-conformité aux spécifications techniques majeures des équipements (< 90% voir descriptif) ▪ Absence d'un prix unitaire quantifié, ▪ Non-respect de 70 % des critères essentiels

	<p>14.2. Critères essentiels</p> <p>Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le chiffre d'affaires..... (02 critères) ▪ Les références du fournisseur..... (02 critères) ▪ Les Spécifications techniques..... (03 critères) ▪ Les preuves d'acceptation des conditions de la Lettre-commande (03 critères) ▪ La présentation de l'offre..... (03 critères) <p><u>N.B.</u> Le non respect de 70% au moins des critères essentiels de qualification entraîne l'élimination de l'offre.</p>
6.2	En cas de groupement de fournisseurs : cf réglementation
1.1	Langue de l'offre : Français et/ou anglais
12.1	La liste des documents sur la qualification visée à l'article 12 du RGAO devra être complétée et regroupée en un (01) volume inséré dans une enveloppe, séparée par des intercalaires de couleur et détaillée comme suit :
	<p><u>DOSSIER ADMINISTRATIF</u></p> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes en original ou copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée (suivant modèle joint); b. L'accord de groupement, le cas échéant ; c. Le pouvoir de signature, le cas échéant ; d. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ; e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère charge des Finances du Cameroun, f. La quittance d'achat du Dossier Demande de Cotation d'un montant de <u>25.000 FCFA</u> (vingt-cinq mille francs), payable à la Recette Municipale de la Commune de D'Endom ; g. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de <u>120.000 FCFA</u> (Cent vingt mille francs), établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres. h. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'autorité compétente de l'organisme chargée de la régulation; i. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ; j. Une attestation de non redevance délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale datant de moins de trois mois, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours. k. Une attestation d'immatriculation délivrée l'autorité compétente de l'administration fiscale l. Un registre de commerce m. Un plan de localisation signé du soumissionnaire <p><i>En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces e, f, g étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.</i></p>

OFFRE TECHNIQUE

b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier les critères de qualification mentionnés à l'article 6.1 du RPAO conformément aux formulaires de qualification à insérer par le Maître d'Ouvrage dans le DAO. A titre indicatif, fournir :

- a. La preuve d'avoir déjà exécuté trois (03) marchés similaires au cours des trois (03) dernières années, avec les montants desdits marchés, les coordonnées des responsables des projets ou des Maîtres d'Ouvrage ainsi que les documents justificatifs (copies des marchés ou lettres-commande première et dernière pages, bordereau de livraison signé par le Maître d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés);
- b. Prospectus et fiches technique
- c. Un extrait du contrat de représentation avec une firme internationale spécialisée dans la fabrication, l'assemblage ou la distribution de ce type d'équipement et ayant une expérience avérée dans le domaine ou l'autorisation du fabricant

b.2. propositions techniques

- Le chiffre d'affaires
- Les références du fournisseur
- Les Spécifications techniques
- Les preuves d'acceptation des conditions de la Lettre-commande
- La présentation de l'offre

b.3. le délai de livraison.....UN (01) MOIS

b.4. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées à la dernière page (cachet rond et nom du signataire) des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

- a. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- b. Les Spécifications Techniques (ST).

OFFRE FINANCIERE

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

c.1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;

c.2. Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli ;

c.3. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;

c.4. Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de caution de soumission.

NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

Prix et monnaie de l'offre	
13.1.	<i>[Préciser l'incoterm, le lieu ou port de terme de commerce utilisé.] sans objet</i>
13.2.	Les prix du marché ne sont <i>pas révisables</i>
15.2. et 15.3	Monnaie(s) de l'offre et indication sur le taux de change du pays de l'Autorité Contractante (monnaie nationale) : Les prix seront libellés en francs CFA
17.3	Période de fonctionnement prévue pour les fournitures: Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période conforme à la norme
Préparation et dépôt des offres	
19.1	Montant de la caution de soumission : n. 120.000 FCFA (cent vingt mille francs) établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres.
20.1.	Période de validité des offres :
	La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.
22.1.	Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées : Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles,
22.2.	Adresse de l'Autorité Contractante à utiliser pour l'envoi des offres : Mairie d'Endom, Secrétariat du Maire Tél. 658 39 70 02 Numéro de l'appel d'offres AVIS DE CONSULTATION DEMANDE DE COTATION N° 012 /DDC/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2023/DU _____ RELATIF A LA FOURNITURE D'UN PAQUET MINIMUM EN KITS SCOLAIRE, HYGIENIQUE ET MEDICAL DESTINES A LA COMMUNE D'ENDOM <i>A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"</i>
23.1.	Date et heure limites de dépôt des offres : Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Mairie d'Endom, Secrétariat du Maire Tél. 658 39 70 02 , au plus tard le 11 Août 2023 à 12 heures 00 précises et devra porter la mention : AVIS DE CONSULTATION DEMANDE DE COTATION N° 012 /DDC/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2023/DU 14th July 2013 RELATIF A LA FOURNITURE D'UN PAQUET MINIMUM EN KITS SCOLAIRE, HYGIENIQUE ET MEDICAL DESTINES A LA COMMUNE D'ENDOM <i>A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"</i>
26.1.	Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques <i>et offres</i> financières se fera en un seul temps et aura lieu le 11 Août 2023 à 13 heures 00 précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de dans la salle des actes de la Commune d'Endom . Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Attribution de la Lettre-commande	
43.1 et 43.2	<p>L'Autorité Contractante attribuera le Marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins- disante et remplissant les capacités techniques et financières requises.</p> <p>Dans les vingt (20) jours suivant la notification de la Lettre-commande par le Maître d'Ouvrage. Le Fournisseur fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de <u>240.000 (deux cent quarante mille francs) FCFA</u></p>
	<p>Cautionnement de bonne exécution ou retenue de garantie La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC du Marché, elle peut être remplacée par le</p> <p>« Cautionnement de bonne exécution » cf Article 138 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics</p>

Pièce n°3
Cahier des Clauses Administratives
Particulières (CCAP)

Table des matières

Chapitre I : Disposition Générales

- Article 1 : Objet de la Lettre-commande
- Article 2 : Procédure de la Lettre-commande
- Article 3 : Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)
- Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables
- Article 5 : Normes (CCAG Article 3 Complété)
- Article 6 : Pièces constitutives de la Lettre-commande (CCAG Article 9)
- Article 7 : Textes généraux applicables
- Article 8 : Communication (CCAG Articles 6 complété)
- Article 9 : Ordres de service (CCAG Article 8)
- Article 10 : Matériel et personnel du fournisseur

Chapitre II : Clauses Financières

- Article 11 : Garanties et cautions (CCAG Articles 21 et 40)
- Article 12 : Montant de la Lettre-commande
- Article 13 : Lieu et mode de paiement
- Article 14 : Variation des prix (CCAG Article 17)
- Article 15 : Formules de révision des prix (CCAG Article 18)
- Article 16 : Formules d'actualisation des prix (CCAG Article 18)
- Article 17 : Avances (CCAG Article 21)
- Article 18 : Paiement (CCAG Article 19 complété)
- Article 19 : Intérêts moratoires (CCAG Article 20)
- Article 20 : Pénalités de retard (CCAG Article 34 complété)
- Article 21 : Régime fiscal et douanier (CCAG Article 10)
- Article 22 : Timbres et enregistrement des Marchés (CCAG Article 11)

Chapitre III : Exécution des prestations

Article 23	: Brevet (CCAG complété)
Article 24	: Lieu et délais de livraison (CCAG Articles 31 et 33.1)
Article 25	: Rôles et responsabilités du fournisseur (CCAG complété)
Article 26	: Transport et assurances (CCAG Article 31)
Article 27	: Essais et services connexes (CCAG Article 28)
Article 28	: Service après-vente et consommables (CCAG Article 14)

Chapitre IV : De la réception

Article 29	: Documents à fournir avant la réception technique (CCAG Article 41 Complété)
Article 30	: Réception provisoire (CCAG Articles 40 et 41)
Article 31	: Documents à fournir après réception provisoire (CCAG Article 40 Complété)
Article 32	: Délai de garantie (CCAG Article 40 complété)
Article 33	: Réception définitive (CCAG Article 48)

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 34	: Résiliation de la Lettre-commande (CCAG Article 57)
Article 35	: Cas de force majeure (CCAG Article 56)
Article 36	: Différends et litiges (CCAG Article 61)
Article 37	: Edition et diffusion de la présente Lettre-commande
Article 38 et dernier	: Entrée en vigueur de la Lettre-commande

Chapitre I : Disposition Générales

Article 1 : Objet de la Lettre-commande

1.1 Objet de la Lettre-commande

La présente Lettre-commande a pour objet **la Fourniture d'un paquet minimum en kits scolaire, hygiénique et médical destinés à la Commune d'Endom.**, suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis estimatif.

1.2 Consistance des prestations

Les prestations de la présente Lettre-commande comprennent :

- la fourniture
- le transport, et la manutention,
- la réception,

Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-commande

La présente Lettre-commande est passée après

AVIS DE CONSULTATION DEMANDE DE COTATION
N° 012 /DDC/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2023/DU 14 juillet 2023
RELATIF A LA FOURNITURE D'UN PAQUET MINIMUM
EN KITS SCOLAIRE, HYGIENIQUE ET MEDICAL DESTINES A LA COMMUNE D'ENDOM

Article 3 : Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)

3.1. Définitions générales (cf code)

- L'Autorité Contractante (AC) est : **Le Maire de la Commune d'Endom**,
Il passe le marché veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation
- L'autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation des travaux est :
Le Délégué départemental du Ministre Délégué à la PRC en charge des Marchés Publics (MINMAP) du Nyong et Mfoumou
- Le Maître d'Ouvrage est : **Le Maire de la Commune d'Endom**
il représente l'administration bénéficiaire des prestations;
- Le Chef de service du marché est : **Le Chef Service Technique de la Commune d'Endom**;
Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du marché est : **Inspecteur du MINEDUB d'Arrondissement d'Endom**
- **Le Maître d'œuvre est RAS**
- Le Fournisseur est : _____

3.2. Nantissement

La présente Lettre-commande peut être donnée en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : **Le Maire de la Commune d'Endom** ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : **Le Maire de la Commune d'Endom** ;
- Autorité chargée de la validation des dépenses : **le Receveur Municipal de la Commune d'Endom** ;

- Organisme ou responsable chargé du paiement : **Trésorier Payeur Général du Centre / Receveur Municipal d'Endom** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : **Le Chef de service technique de la Commune d'Endom**;

3.3 Attributions de la mission de contrôle, Maître d'Œuvre : SANS OBJET

Article 4 : Langue, lois et règlements applicables

4.1. La langue utilisée est le *Français et/ou l'Anglais*.

4.2. Le Fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre-commande.

Si, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Normes (CCAG Article 3 complété)

5.1 Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

Article 6 : Pièces constitutives de la Lettre-commande (CCAG Article 9)

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-commande sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission ou l'acte d'engagement;
2. la soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Spécifications Techniques ci-dessous visés ;
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. les Spécifications Techniques (ST) et/ou le CCTP;
5. les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
6. le projet d'exécution [Insérer le cas échéant, pour les projets de grande envergure]
7. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007 ;
8. le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché. *[Insérer et indiquer, le cas échéant, les noms et références]*

7 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après : *[A adapter selon les cas] textes à hiérarchiser.*

1. La Loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi des Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2023 ;
2. La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
3. Les textes régissant les corps de métier ;
4. Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
5. Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
6. Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
7. Le décret N°- 2012/076 du 08 MARS 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisant et fonctionnement de l'ARMP ;
8. L'Arrêté N° 0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes, Communes d'Arrondissement.
9. La circulaire n°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics
10. La Circulaire n°0006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des autres Entités publiques, pour l'Exercice 2023 ;
11. Les normes en vigueur

Article 8 : Communication (CCAG Articles 6 complété)

8.1. Toutes communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire Madame/Monsieur.....
Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de **la Commune d'Endom** chef-lieu d'arrondissement dont relèvent les travaux.

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage/ Autorité Contractante est le destinataire :
Monsieur le Maire de la Commune d'Endom
avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service, et à l'ingénieur,

8.2. Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie à l'Autorité Contractante, et au Chef de Service.

Article 9 : Ordres de service (CCAG Article 8)

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage/Autorité Contractante et notifié au Cocontractant par le Chef de Service des Marchés, avec copie à l'Ingénieur, et à l'Organisme Payeur.

9.2. les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du

marché seront signés par le Maître d'Ouvrage/Autorité Contractante et notifiés au Cocontractant par le Chef de service du marché, avec copie à l'Ingénieur du marché, et à l'Organisme Payeur.

- 9.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par le Chef de service des Marchés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur avec copie à l'Autorité Contractante/Maître d'Ouvrage.
- 9.4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage/Autorité Contractante et notifiés au Cocontractant par le Chef de service du marché, avec copie à l'Ingénieur du marché
- 9.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, par le Maître d'Ouvrage/Autorité Contractante et notifiés au Cocontractant par le Chef de service du marché, avec copie à l'Ingénieur du marché
- 9.6 S'agissant des ordres de service signés par l'Autorité Contractante et notifiés par le Maitre d'Ouvrage, : sans objet

Article 10 : Marchés à tranches conditionnelles (CCAG Article 9)

SANS OBJET

Article 11 : Matériel et personnel du fournisseur

- 11.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service. En cas de modification, le fournisseur le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.
- 11.2. En tout état de cause, les listes du matériel et personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'agrément du Maître d'Œuvre, dans les trois (03) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Le Maître d'Œuvre disposera trois (03) jours s pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de service. Passé ce délai, les listes seront considérées comme approuvées.
- 11.3. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 34 ci-dessous
- 11.4 Le fournisseur utilisera le matériel approprié dans le projet d'exécution pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.10.5 Toute modification apportée sera notifiée à l'Autorité Contractante

Chapitre II : Clauses financières

Article 12 : Garanties et cautions (CCAG articles 21 et 40)

12.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à **240.000 (deux cent quarante mille francs)**

Il est constitué et transmis au chef du service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

12.2. Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10 % du montant TTC de la Lettre-commande.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

12.3. Cautionnement d'avance de démarrage

Le Maître d'Ouvrage *pourra accorder* une avance de démarrage conformément aux conditions et taux en vigueur dans l'Article 159 et suivants du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics.

Cette avance de démarrage doit être cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de droit camerounais ou un organisme financier agréé de premier rang, conformément aux textes en vigueur.

Article 13 : Montant de la Lettre-commande

Le montant de la présent Lettre-commande, tel qu'il ressort du

[*détail ou devis estimatif*] ci-joint, est de (*en chiffres*)(*en lettres*) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____(____) francs CFA
- Montant de la TVA : _____(____) francs CFA
- Net à percevoir= HTVA-(TSR et/ou AIR)

Article 14 : Lieu et mode de paiement

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement dans le compte n° _____ ouvert au nom du fournisseur à la banque _____

Article 15 : Variation des prix (CCAG Article 17)

15.1. Les prix sont fermes

15.2. Modalités d'actualisation des prix (le cas échéant) : SANS OBJET

Article 16 : Formules de révision ou d'actualisation des prix (CCAG article 18)
SANS OBJET

Article 17 : Formules d'actualisation des prix (CCAG article 18)

SANS OBJET

Article 18 : Avances (CCAG article 21)

18.1. Le Maître d'Ouvrage *pourra accorder* une avance de démarrage conformément aux conditions et taux en vigueur dans l'Article 159 et suivants du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics.

Cette avance de démarrage doit être cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de droit camerounais ou un organisme financier agréé de premier rang, conformément aux textes en vigueur.

18.2. Le délai de paiement de l'avance de démarrage est fixé à cf réglementation à compter de sa demande par le fournisseur.

Article 19 : Paiement (CCAG article 19 complété)

- Le règlement des prestations se fera sur présentation d'une facture unique correspondant à la totalité de la Lettre-commande et après signature du procès-verbal de réception par la commission de réception.
- *le délais d'approbation de la facture par le chef de service avant transmission au comptable chargé du paiement est de 15 (quinze) jours dès réception de la facture ;*
- *Le Ministère chargé des Marchés Publics vise le Décompte Général et Définitif après la période de garantie cf Article 47 du Décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.*

Article 20 : Intérêts moratoires (CCAG article 20)

Cf Règlementation en vigueur

Article 21 : Pénalités (CCAG article 34 Complété)

A. Pénalités de retard

21.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit (modifiable):

- a. *Un deux millièmes (1/2000è) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;*
- b. *Un millième (1/1000è) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.*

21.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base *et de ses avenants éventuels.*

B Pénalités spécifiques

RAS

Article 22 : Régime fiscal et douanier (CCAG article 10)

Conformément au décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment:

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéficiaires industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte de l'impôt sur les sociétés ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :
 - i. Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique);
 - ii. Des droits et taxes communaux ;
 - iii. Des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes. Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 23 : Timbres et enregistrement des marchés (CCAG article 11)

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre-commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

Chapitre III : Exécution des prestations

Article 23 : consistance des prestations

Les prestations de la présente Lettre-commande comprennent :

- la fourniture du paquet minimum
- le transport, et manutention
- la réception,

Article 24 : Brevet (CCAG complété)

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Article 25 : Lieu et délais de livraison (CCAG articles 31 et 33.1)

25.1. Le lieu de livraison est : **LA COMMUNE D'ENDOM**

25.2. Le délai d'exécution des prestations objet de la présente Lettre-commande est de : **UN (01) MOIS**

25.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

Article 26: Rôles et responsabilités du fournisseur (CCAG complété)

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications techniques, sous le contrôle du Maître d'Œuvre ou l'Ingénieur et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

Article 27 : Transport et assurances (CCAG article 31)

27.1. Emballage pour le transport

Le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

27.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

Article 28 : Essais et services connexes (CCAG article 28)

1. *l'opération de mise en œuvre ;*
2. *la documentation technique ;*

Article 28 : Service après-vente et consommables (CCAG article 14)

Préciser les dispositions particulières du service après-vente notamment :

Le fournisseur aura à maintenir en République du Cameroun pendant une période de _UN (01)_ an à compter de la date de réception définitive :

1. *Un représentant permanent dument mandaté ;*
2. *Des ateliers de réparation ;*
3. *Un personnel qualifié capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement et ou accessoires qu'il a fournis ;*
4. *Un stock suffisant de pièces de rechange.*

Chapitre IV : De la réception

Article 29 : Documents à fournir avant la réception technique (CCAG article 41 complété)

Le fournisseur devra dans un délai de cinq (05) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants [*Préciser dispositions particulières le cas échéant*] :

1. *Copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total*
2. *Notification de la livraison ;*
3. *Certificat de garantie du fabricant ou du fournisseur ;*
4. *Certificat d'origine.*

Article 30 : Réception provisoire (CCAG articles 40 et 41)

Avant la réception provisoire, le fournisseur demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'Autorité Contractante, à l'ingénieur, à l'organisme payeur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

30.1. Epreuves comprises dans les opérations préalables à la réception

- *Il s'agit de la Vérification des équipements par l'Ingénieur du Marché, accompagné du Chef de Service du Marché*
- Ces épreuves font l'objet d'un Procès-verbal signé sur le champ, par les parties.

30.2. La Commission de réception sera composée des membres suivants :

1. *Le Maître d'Ouvrage ou son représentant - Président ;*
2. *Le Chef de Service, Membre ;*
3. *Le représentant du DD/MINDDEVEL, Membre*

4. Le représentant du DD/MINMAP, Observateur
5. L'Ingénieur, Rapporteur
6. Le Comptable-Matières
7. Le Fournisseur, Membre.

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins deux (02) jours avant la date de réception le fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins au moins deux (02) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).

Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des prestations s'il y a lieu.

La visite de réception provisoire fera l'objet du procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par tous les membres de la commission.

Le procès-verbal de réception provisoire précise ou fixe la date d'achèvement des travaux.

30.3. Indiquer s'il est prévu des réceptions partielles : SANS OBJET

30.4. [Indiquer si la période de garantie commence ou non à la date de cette réception provisoire partielle] SANS OBJET

Article 31 : Documents a fournir après réception provisoire (CCAG article 40 complété)

1. Copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total
2. Notification de la livraison ;
3. Certificat de garantie du fabricant ou du fournisseur ;
4. Certificat d'origine.

Article 32 : Délai de garantie (CCAG article 40 complété)

- 32.1. La durée de garantie est de Six (06) mois à compter de la date de réception provisoire des prestations.
- 32.2. Pendant la période de garantie, le fournisseur est tenu de : *disposer d'un stock suffisant de pièce de rechange*

Article 33 : Réception définitive (CCAG article 48)

- 33.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de *quinze (15) jours* à compter de l'expiration du délai de garantie.
- 33.2. Le maître d'œuvre [*sera ou ne sera pas*] membre de la commission. SANS OBJET
- 33.3. la procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.
- 33.4. La réception définitive marque la fin du marché et libère le fournisseur et maître d'ouvrage de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'ouvrage et le fournisseur clôt définitivement le marché.

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 34 : Résiliation de la Lettre-commande (CCAG article 57)

Le marché peut être résilié comme prévu à la section III Titre IV du décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas ci-après :

1. Retard de plus de 5 jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de 12 jours calendaires ;
2. Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
3. Refus de la reprise des prestations non conformes ;
4. Défaillance du fournisseur ;
5. Non paiement persistant des prestations

Article 35 : Cas de force majeure (CCAG article 56)

▪ Définition du terme force majeure

Aux fins de la présente clause, le terme "**force majeure**" désigne un événement échappant au contrôle du Cocontractant, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que la liste soit limitative, les actes du Maître d'Ouvrage, soit au titre de la souveraineté de l'Etat, les guerres et révolutions, inondations, épidémie, soit au titre de la Lettre-commande, les mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret, les tremblements de terre et autres faits analogues.

▪ Responsabilité du Cocontractant

En cas de force majeure, le Cocontractant ne verra sa responsabilité dérogée que s'il a averti par écrit à l'Autorité Contractante de son intention d'évoquer cette force majeure et ce, avant la fin du quinzième (15^{ème}) jour qui a suivi l'événement. En tout état de cause, il appartient à l'Autorité Contractante d'apprécier cette force majeure et les preuves fournies.

Article 36 : Différends et litiges (CCAG article 61)

Les différends ou litiges nés de l'exécution du présent marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente,

Article 37 : Edition et diffusion de la présente Lettre-commande

La rédaction ou la mise en forme de tous les documents définitifs constitutifs de la Lettre-commande est assuré par le Maître d'Ouvrage.

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-commande seront édités par les soins du fournisseur et fournis à l'Autorité Contractante.

Article 38 et dernier : Entrée en vigueur de la Lettre-commande

La présente Lettre-commande ne deviendra définitif qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Elle entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par cette dernière.

Pièce n°4
Descriptif de la Fourniture

**DESCRIPTIF PETITS MATERIELS D'HYGIENE DESTINES A LA
COMMUNE D'ENDOM**

N°	Désignation	Spécificités techniques
KIT SCOLAIRE		
1.	CAHIER DE PREPARATION SAFCA	U 400 PAGES
2.	CRAIE BLANCHE ROBERCOLOR	Carton BLANCHE 16/100 CARTON
3.	CRAIE COULEUR ROBERCOLOR	Carton COULEUR 16/100 CARTON
4.	RAME DE PAPIER	Carton A4 CARTON PQT 5
5.	CHEMISE CARTONNEE LAUREAT 180 GRM PQT/100	Paquet 180 GRM PQT/100
6.	SOUS CHEMISE LAUREAT PQT DE 250	Paquet PQT DE 250
7.	ENVELOPPE (DIMENSIONS A4 80 GRS, PAQTS DE 50)	Paquet (DIMENSIONS A4 80 GRS, PAQTS DE 50)
8.	ENVELOPPE (DIMENSIONS A3 80 GRS, PAQTS DE 50)	Paquet (DIMENSIONS A3 80 GRS, PAQTS DE 50)
9.	STYLO CORRECTOR DELI PQT/12	Paquet PQT/12
10.	COLLE FOSTA DE 125 ml BOITE/8	Boîte 125 ml BOITE/8
11.	STYLO A BILLE BIC (BLEU) PQT DE 50	Paquet (BLEU) PQT DE 50
12.	STYLO A BILLE BIC (ROUGE) PQT DE 50	Paquet (ROUGE) PQT DE 50
13.	STYLO A BILLE BIC (VERT) PQT DE 50	Paquet (VERT) PQT DE 50
14.	CRAYON ORDINAIRE HB PQT DE 10	Paquet PQT DE 10
15.	REGISTRE D'APPEL 3 DANS 1	U 3 DANS 1
16.	TROMBONNES NICKEL PLATED 500 mm/PQT/100	Paquet 500 mm/PQT/100
17.	FAUTEUIL DIRECTEUR en cuir noir ou marron avec accouvoirs	U en cuir noir ou marron avec accouvoirs
KIT HYGIENE		
18.	PAPIER HYGIENIQUE, PQT ROULEAU DE 48, SITA	Paquet Couleur rose et/ou couleur blanche
19.	CHLORE,	U standard
20.	SAVON 400 g CARTON	Carton 400 g
21.	EAU DE JAVEL 1 LITRE	Litre 1 LITRE
22.	CRESYL 1 LITRE	Litre 1 LITRE
KIT SANTE		
23.	ALCOOL 70° 1 L	Litre 70° 1 L
24.	COTON HYDROPHILE ROULEAU	Rouleau standard
25.	BETADINE FLACON DE 125 ml	flacon 125 ml
26.	COMPRESSE PQT DE 10 CARTON	Carton standard
27.	SPARADRAP ROULEAU	Rouleau standard
28.	QUININES BOITES DE 100 COMPRIMES	Boite standard
29.	PARACETAMOL BOITES DE 100 COMPRIMES	Boite standard
30.	BANDE VELPEAU	U standard

NB /

- Pour les Désignations se référant aux noms de marques considérer la mention « **ou équivalent** »
- Les spécificités techniques équivalentes ou supérieures sont acceptées
- conformité aux spécifications techniques majeures si $\geq 90\%$

1. Liste des Fournitures et Calendrier de livraison

[Le Maître d’Ouvrage remplit ce tableau, à l’exception de la colonne « Date de livraison offerte par le Soumissionnaire » qui est remplie par le Soumissionnaire. La liste des articles doit être identique à celle qui apparaît au bordereau des prix]

Article No.	Description des Fournitures	Quantité (Nombre d’unités)	Unité	Site (projet) ou Destination finale comme indiqués au RPAO	Date de livraison (selon les Incoterms)		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Soumissionnaire [à indiquer par le Soumissionnaire]
	[Insérer la description des Fournitures]	[insérer la quantité des articles à fournir]	[insérer l’unité de mesure]	[insérer le lieu de livraison finale, selon les DPAO]	[insérer la date]	[insérer la date]	[insérer la date offerte par le Soumissionnaire]

Pièce n°5

Cadre du bordereau des prix unitaires
et des prix forfaitaires

Cadre du bordereau des prix des unitaires

Prix n°	Désignation Prix unitaire en toutes lettres hors T.V.A	Unité	Prix en chiffres HTVA
KIT SCOLAIRE			
	CAHIER DE PREPARATION SAFCA 400 PAGES Ce prix rémunère les frais L'unité à _____	U	
2.	CRAIE BLANCHE ROBERCOLOR 16/100 CARTON Ce prix rémunère les frais Le Carton à _____	Carton	
3.	CRAIE COULEUR ROBERCOLOR 16/100 CARTON Ce prix rémunère les frais Le Carton à _____	Carton	
4.	RAME DE PAPIER A4 CARTON PQT 5 Ce prix rémunère les frais Le Carton à _____	Carton	
5.	CHEMISE CARTONNEE LAUREAT 180 GRM PQT/100 Ce prix rémunère les frais Le Paquet à _____	Paquet	
6.	SOUS CHEMISE LAUREAT PQT DE 250 Ce prix rémunère les frais Le Paquet à _____	Paquet	
7.	ENVELOPPE (DIMENSIONS A4 80 GRS, PAQTS DE 50) Ce prix rémunère les frais Le Paquet à _____	Paquet	
8.	ENVELOPPE (DIMENSIONS A3 80 GRS, PAQTS DE 50) Ce prix rémunère les frais Le Paquet à _____	Paquet	
9.	STYLO CORRECTOR DELI PQT/12 Ce prix rémunère les frais Le Paquet à _____	Paquet	
10.	COLLE FOSTA DE 125 ml BOITE/8 Ce prix rémunère les frais La Boîte à _____	Boîte	
11.	STYLO A BILLE BIC (BLEU) PQT DE 50 Ce prix rémunère les frais Le Paquet à _____	Paquet	
12.	STYLO A BILLE BIC (ROUGE) PQT DE 50 Ce prix rémunère les frais Le Paquet à _____	Paquet	
13.	STYLO A BILLE BIC (VERT) PQT DE 50 Ce prix rémunère les frais Le Paquet à _____	Paquet	
14.	CRAYON ORDINAIRE HB PQT DE 10 Ce prix rémunère les frais Le Paquet à _____	Paquet	
15.	REGISTRE D'APPEL 3 DANS 1 Ce prix rémunère les frais L'Unité à _____	U	
16.	TROMBONNES NICKEL PLATED 500 mm/PQT/100 Ce prix rémunère les frais Le Paquet à _____	Paquet	
17.	FAUTEUIL DIRECTEUR en cuir noir ou marron avec accoudoirs Ce prix rémunère les frais L'Unité à _____	U	

KIT HYGIENE			
18.	PAPIER HYGIENIQUE, PQT ROULEAU DE 48, SITA Ce prix rémunère les frais Le Paquet à _____	Paquet	
19.	CHLORE, Ce prix rémunère les frais L'unité à _____	U	
20.	SAVON 400 g CARTON Ce prix rémunère les frais Le Carton à _____	Carton	
21.	EAU DE JAVEL 1 LITRE Ce prix rémunère les frais Le Litre à _____	Litre	
22.	CRESYL 1 LITRE Ce prix rémunère les frais Le Litre à _____	Litre	
KIT SANTE			
23.	ALCOOL 70° 1 L Ce prix rémunère les frais Le Litre à _____	Litre	
24.	COTON HYDROPHILE ROULEAU Ce prix rémunère les frais Le Rouleau à _____	Rouleau	
25.	BETADINE FLACON DE 125 ml Ce prix rémunère les frais Le Flacon à _____	flacon	
26.	COMPRESSE PQT DE 10 CARTON Ce prix rémunère les frais Le Carton à _____	Carton	
27.	SPARADRAP ROULEAU Ce prix rémunère les frais Le Rouleau à _____	Rouleau	
28.	QUININES BOITES DE 100 COMPRIMES Ce prix rémunère les frais La Boîte à _____	Boite	
29.	PARACETAMOL BOITES DE 100 COMPRIMES Ce prix rémunère les frais La Boîte à _____	Boite	
30.	BANDE VELPEAU Ce prix rémunère les frais L'Unité à _____	U	

Nom du Soumissionnaire

[insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature

[insérer la signature], Date

.....

[insérer la date]

Pièce n°6
Cadre du détail estimatif

Cadre du détail quantitatif et estimatif

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix Total HT (FCFA)
KIT SCOLAIRE					
1.	CAHIER DE PREPARATION SAFCA 400 PAGES	U	300		
2.	CRAIE BLANCHE ROBERCOLOR 16/100 CARTON	Carton	26		
3.	CRAIE COULEUR ROBERCOLOR 16/100 CARTON	Carton	16		
4.	RAME DE PAPIER A4 CARTON PQT 5	Carton	35		
5.	CHEMISE CARTONNEE LAUREAT 180 GRM PQT/100	Paquet	40		
6.	SOUS CHEMISE LAUREAT PQT DE 250	Paquet	40		
7.	ENVELOPPE (DIMENSIONS A4 80 GRS, PAQTS DE 50)	Paquet	40		
8.	ENVELOPPE (DIMENSIONS A3 80 GRS, PAQTS DE 50)	Paquet	40		
9.	STYLO CORRECTOR DELI PQT/12	Paquet	30		
10.	COLLE FOSTA DE 125 ml BOITE/8	Boîte	40		
11.	STYLO A BILLE BIC (BLEU) PQT DE 50	Paquet	50		
12.	STYLO A BILLE BIC (ROUGE) PQT DE 50	Paquet	40		
13.	STYLO A BILLE BIC (VERT) PQT DE 50	Paquet	20		
14.	CRAYON ORDINAIRE HB PQT DE 10	Paquet	50		
15.	REGISTRE D'APPEL 3 DANS 1	U	228		
16.	TROMBONNES NICKEL PLATED 500 mm/PQT/100	Paquet	30		
17.	FAUTEUIL DIRECTEUR en cuir noir ou marron avec accoudoirs	U	1		
KIT HYGIENE					
18.	PAPIER HYGIENIQUE, PQT ROULEAU DE 48, SITA	Paquet	40		
19.	CHLORE,	U	15 KG		
20.	SAVON 400 g CARTON	Carton	20		
21.	EAU DE JAVEL 1 LITRE	Litre	40		
22.	CRESYL 1 LITRE	Litre	40		
KIT SANTE					
23.	ALCOOL 70° 1 L	Litre	40		
24.	COTON HYDROPHILE ROULEAU	Rouleau	40		
25.	BETADINE FLACON DE 125 ml	flacon	40		
26.	COMPRESSE PQT DE 10 CARTON	Carton	40		
27.	SPARADRAP ROULEAU	Rouleau	40		
28.	QUININES BOITES DE 100 COMPRIMES	Boite	30		
29.	PARACETAMOL BOITES DE 100 COMPRIMES	Boite	30		
30.	BANDE VELPEAU	U	40		

Nom du Soumissionnaire [insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature [insérer la

signature], Date

[insérer la date]

Pièce n°7
Cadre du sous-détail
des prix unitaires

Sous-détail des prix unitaires

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA

Nom du Soumissionnaire *[insérer le nom du Soumissionnaire]* Signature *[insérer signature]*, Date *[insérer la date]*

Pièce n°8
Modèles de la Lettre-Commande

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE D'ENDOM

B.P 12 Endom-Cameroun
Tél./Fax : 693 45 60 01



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

ENDOM COUNCIL

Po Box : 12 Endom-Cameroun
Tél./Fax : 693 45 60 01

LETTRE COMMANDE N° _____ / LC/ COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2023/DU _____

Passé après DEMANDE DE COTATION

N° 012 /DDC/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2023/DU _____

RELATIF A LA FOURNITURE D'UN PAQUET MINIMUM EN KITS SCOLAIRE, HYGIENIQUE ET MEDICAL DESTINES A LA COMMUNE D'ENDOM

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'ENDOM

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE : _____

B.P: _____, Tel _____ Fax : _____

N° R.C : _____; N° Contribuable : _____; RIB : _____

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : _____

LIEU DE LIVRAISON : _____

MONTANTS EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A.	
AIR	
Net à mandater	

DELAI DE LIVRAISON : _____

FINANCEMENT : _____

IMPUTATION : _____

SOUSCRIT, LE _____

SIGNE, LE _____

NOTIFIE, LE _____

ENREGISTRE, LE _____

Entre :

La République du Cameroun, représentée par *[indiquer le Maître d'Ouvrage]*,
ci-après dénommée, «L'Autorité contractante»

D'une part,

Et la société

B.P: _____ Tel _____ Fax : _____

N° R.C : _____ N° Contribuable : _____

[indiquer le nom du Fournisseur, son adresse complète ainsi que le nom et la qualité du signataire habilité],

ci-après dénommée, «Le Fournisseur »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

TITRE I : CAHIER DE CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Chapitre I : Dispositions Générales

- Article 1 : Objet du Marché
- Article 2 : Procédure de Passation du Marché
- Article 3 : Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)
- Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables
- Article 5 : Normes (CCAG Article 3 Complété)
- Article 6 : Pièces constitutives du Marché (CCAG Article 9)
- Article 7 : Textes généraux applicables
- Article 8 : Communication (CCAG Articles 6 complété)
- Article 9 : Ordres de service (CCAG Article 8)
- Article 10 : Matériel et personnel du fournisseur

Chapitre II : Clauses Financières

- Article 11 : Garanties et cautions (CCAG Articles 21 et 40)
- Article 12 : Montant du Marché
- Article 13 : Lieu et mode de paiement
- Article 14 : Variation des prix (CCAG Article 17)
- Article 15 : Formules de révision des prix (CCAG Article 18)
- Article 16 : Formules d'actualisation des prix (CCAG Article 18)
- Article 17 : Avances (CCAG Article 21)
- Article 18 : Paiement (CCAG Article 19 complété)
- Article 19 : Intérêts moratoires (CCAG Article 20)
- Article 20 : Pénalités de retard (CCAG Article 34 complété)
- Article 21 : Régime fiscal et douanier (CCAG Article 10)
- Article 22 : Timbres et enregistrement du Marché (CCAG Article 11)

Chapitre III : Exécution des prestations

- Article 23 : Brevet (CCAG complété)
- Article 24 : Lieu et délais de livraison (CCAG Articles 31 et 33.1)
- Article 25 : Rôles et responsabilités du fournisseur (CCAG complété)

- Article 26 : Transport et assurances (CCAG Article 31)
- Article 27 : Essais et services connexes (CCAG Article 28)
- Article 28 : Service après-vente et consommables (CCAG Article 14)

Chapitre IV : De la réception

- Article 29 : Documents à fournir avant la réception technique
(CCAG Article 41 Complété)
- Article 30 : Réception provisoire (CCAG Articles 40 et 41)
- Article 31 : Documents à fournir après réception provisoire
(CCAG Article 40 Complété)
- Article 32 : Délai de garantie (CCAG Article 40 complété)
- Article 33 : Réception définitive (CCAG Article 48)

Chapitre V : Dispositions diverses

- Article 34 : Résiliation du Marché (CCAG Article 57)
- Article 35 : Cas de force majeure (CCAG Article 56)
- Article 36 : Différends et litiges (CCAG Article 61)
- Article 37 : Edition et diffusion du Marché
- Article 38 et dernier : Entrée en vigueur du Marché

TITRE II : DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

LETTRE COMMANDE N° _____ / LC/ COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2022/DU _____

Passé après DEMANDE DE COTATION
N° **012** /DDC/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2023/DU _____
RELATIF A LA FOURNITURE D'UN PAQUET MINIMUM EN KITS SCOLAIRE, HYGIENIQUE ET
MEDICAL DESTINES A LA COMMUNE D'ENDOM

Montant de la Lettre-commande : _____

Délai de livraison :
[A compléter en jours, semaines, mois ou années]

Lu et accepté par le fournisseur

Yaoundé, le

Signé par l'Autorité contractante,

Yaoundé, le

Enregistrement

Pièce n°9
Modèle des pièces à utiliser
par le Soumissionnaire

Table des modèles

Annexe n° 1 : Modèle de soumission

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe n° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Annexe n° 5 : Modèle de caution de retenue de garantie

Annexe n° 6 : Modèle d'autorisation du fabricant

Annexe n° 1 : Modèle de soumission

Je, soussigné

.....
[indiquer le nom et la qualité du signataire]

représentant la société, l'entreprise ou le groupement⁽⁸⁾ dont
le siège social est à

..... inscrite au registre du commerce de

..... sous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier
d'Appel d'Offres y compris les additifs,

N° [rappeler l'objet de l'appel
d'offres]

- Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel
d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix
et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° à

-
[en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à

..... francs CFA Toutes
Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de mois

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai jours [indiquer la
durée de validité,
en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....
.....
.....
.....
Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant
donner crédit au compte n° ouvert au nom de

..... auprès de la banque

..... Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre
nous.

Fait à

.....
le

Signature de

en qualité de

dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de⁽⁹⁾

.....

⁽⁸⁾ Supprimer la mention inutile

⁽⁹⁾ Annexer la lettre de pouvoirs

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

A [indiquer Autorité Contractante et son adresse], « l'Autorité Contractante »

Attendu que le Fournisseur , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour [rappeler l'objet de l'appel d'offres], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d'appel d'offres ;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- omet à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié
par la banque*

à, le
.....

[signature de la banque]

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que [nom et adresse du fournisseur], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des fournitures]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous,

..... [nom et adresse de banque], représentée par

[noms des signataires],

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de la signature et dès notification du marché. La caution sera libérée dans un délai (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

....., le
[signature de la banque]

Annexe n° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque : référence, adresse

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de : [le titulaire], au profit de

Maître d'Ouvrage [Adresse du Maître d'Ouvrage] (« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché du relatif aux travaux [indiquer l'objet des travaux, les références de l'appel d'offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance [trente (30) %] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n°, payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit : francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de [le titulaire] ouverts auprès de la banque sous le n°

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque

à, le

[signature de la banque]

Annexe n° 5 : Modèle de caution de retenue de garantie

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage]

[Adresse du Maître d'Ouvrage]

ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu queom et adresse du fournisseur],
ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les
travaux de [indiquer l'objet des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur
à 10% à préciser] du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,

Nous, adresse de banque],

représentée parnoms des signataires], et ci-

dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à
l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de
..... [en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à
préciser] du montant du marché⁽¹⁰⁾

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit
(08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas
satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre
du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever
de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du
montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant
dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni
le motif de sa demande du montant
de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne
nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et
nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente
(30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le
Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie
devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant
la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais.
Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le
présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le

.[signature de la banque]

⁽¹⁰⁾ Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la
garantie, soit 10% du marché.

Annexe n° 6 : Modèle d'attestation du fabricant

[Le Soumissionnaire exige du Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications ci-après. Cette lettre doit être à l'en tête du Fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans les RPAO.]

Date *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]* AO N° _____ du ____:
[insérer les références de l'Appel d'Offres] Variante N°. : *[insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]*
A: *[insérer nom complet du Maître d'Ouvrage]*

Je soussigné (nom et adresse complète du fabricant).....

Atteste que la société (nom et adresse complète) est habilitée à commercialiser nos produits (ou le cas échéant) dispose d'un agrément.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants pour les fournitures offertes.

Signature

*En date du
jour de*

Pièce n°10
Justificatifs des études préalables

détail estimatif des études préalables

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix Total HT (FCFA)
KIT SCOLAIRE					
1.	CAHIER DE PREPARATION SAFCA 400 PAGES	U	300		
2.	CRAIE BLANCHE ROBERCOLOR 16/100 CARTON	Carton	26		
3.	CRAIE COULEUR ROBERCOLOR 16/100 CARTON	Carton	16		
4.	RAME DE PAPIER A4 CARTON PQT 5	Carton	35		
5.	CHEMISE CARTONNEE LAUREAT 180 GRM PQT/100	Paquet	40		
6.	SOUS CHEMISE LAUREAT PQT DE 250	Paquet	40		
7.	ENVELOPPE (DIMENSIONS A4 80 GRS, PAQTS DE 50)	Paquet	40		
8.	ENVELOPPE (DIMENSIONS A3 80 GRS, PAQTS DE 50)	Paquet	40		
9.	STYLO CORRECTOR DELI PQT/12	Paquet	30		
10.	COLLE FOSTA DE 125 ml BOITE/8	Boîte	40		
11.	STYLO A BILLE BIC (BLEU) PQT DE 50	Paquet	50		
12.	STYLO A BILLE BIC (ROUGE) PQT DE 50	Paquet	40		
13.	STYLO A BILLE BIC (VERT) PQT DE 50	Paquet	20		
14.	CRAYON ORDINAIRE HB PQT DE 10	Paquet	50		
15.	REGISTRE D'APPEL 3 DANS 1	U	228		
16.	TROMBONNES NICKEL PLATED 500 mm/PQT/100	Paquet	30		
17.	FAUTEUIL DIRECTEUR en cuir noir ou marron avec accouvoirs	U	1		
KIT HYGIENE					
18.	PAPIER HYGIENIQUE, PQT ROULEAU DE 48, SITA	Paquet	40		
19.	CHLORE,	U	15 KG		
20.	SAVON 400 g CARTON	Carton	20		
21.	EAU DE JAVEL 1 LITRE	Litre	40		
22.	CRESYL 1 LITRE	Litre	40		
KIT SANTE					
23.	ALCOOL 70° 1 L	Litre	40		
24.	COTON HYDROPHILE ROULEAU	Rouleau	40		
25.	BETADINE FLACON DE 125 ml	flacon	40		
26.	COMPRESSE PQT DE 10 CARTON	Carton	40		
27.	SPARADRAP ROULEAU	Rouleau	40		
28.	QUININES BOITES DE 100 COMPRIMES	Boite	30		
29.	PARACETAMOL BOITES DE 100 COMPRIMES	Boite	30		
30.	BANDE VELPEAU	U	40		

Pièce n°11

Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES PREMIER ORDRE HABILITES A
PRODUIRE DES GARANTIES ET CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

I- BANQUES

1.	Access Bank Cameroon
2.	Afrikland First Bank (FIRST BANK)
3.	Banco National de Guinea Equatorial (BANGE)
4.	Banque Atlantique Cameroun (BACM)
5.	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME)
6.	Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK)
7.	Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)
8.	Citibank Cameroon (CITIGROUP)
9.	Commercial Bank Cameroon (CBC)
10.	Crédit Communautaire d'Afrique-BANK (CCA BANK)
11.	Ecobank Cameroun (ECOBANK)
12.	La Regionale Bank
13.	National Financial Credit Bank (NFC BANK)
14.	Société Commerciale de Banques Cameroun (SCB-Cameroun)
15.	Société Générale Cameroun (SGC)
16.	Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)
17.	Union Bank Of Cameroon (UBC)
18.	United Bank For Africa (UBA)

II- ASSURANCES

1.	ACTIVA Assurances
2.	AREA Assurances
3.	ATLANTIQUE Assurances Cameroun IARDT
4.	CHANAS Assurances s.a
5.	CPA S.A
6.	NSIA Assurances S.A
7.	PRO ASSUR S.A
8.	Prudential Beneficial General Insurance
9.	ROYAL ONYX Insurance Cie
10.	SAAR S.A
11.	SANLAM Assurances Cameroun
12.	ZENITHE Insurance

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N° 012 /DDC/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2023/DU _____

RELATIF A LA FOURNITURE D'UN PAQUET MINIMUM EN KITS SCOLAIRE, HYGIENIQUE ET MEDICAL DESTINES A LA COMMUNE D'ENDOM

Date limite de remise des offres le _____ à _____ heures

N°	Soumissionnaires	Adresses	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observation
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								

Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés /Commune d'Endom

NOMS & PRENOMS	FONCTIONS	SIGNATURE
	Président de la Commission	
	Membre /Représentant du Maître d'Ouvrage	
	Membre /Représentant MINMAP	
	Membre /Représentant MINDDEVEL	
	Membre /Représentant MINFI	
	Secrétaire CIPM	